

Cartham : premières surprises



Pia BUCELLA

Directeur
«Nature,
biodiversité et
utilisation des
sols», Direction
générale de
l'environnement,
Commission
européenne.

“ J'apprécie
l'action de
l'Agence ”

La biodiversité marine est un capital précieux, qui contribue grandement au développement économique et à la qualité de vie. Mais ces écosystèmes sont confrontés à de multiples menaces : pollutions d'origine terrestre, surpêche, destruction des habitats, invasions d'espèces... S'y ajoutent les effets du changement climatique, alors que la demande d'espace et de ressources marines ne fait que croître.

La directive européenne Stratégie pour le milieu marin traite l'ensemble de ces défis par des actions et des objectifs concrets. La mise en œuvre d'un réseau cohérent d'aires marines protégées, qui a fait ses preuves à travers le monde, fait partie des outils adoptés pour préserver efficacement les écosystèmes marins et les services qu'ils nous rendent. Le réseau Natura 2000, qui s'appuie sur les directives Habitats et Oiseaux, constitue un premier pas vers l'établissement de ce réseau, qui contribuera lui-même à l'objectif de bon état écologique des eaux marines, pour 2020.

La Commission soutient les efforts des États membres et des acteurs maritimes. À cet égard, j'apprécie particulièrement l'action menée par l'Agence française des aires marines protégées pour une meilleure connaissance, une désignation cohérente et une gestion efficace de ces zones protégées, y compris dans le cadre de projets transfrontaliers.

Le programme Cartham (Cartographie des habitats marins), commence à livrer ses premiers résultats.



© Y. Gladiu / Agence des aires marines protégées

Les richesses étonnantes des fonds rocheux de la zone Natura 2000 des Ridens (Manche).

« Cette opération sans précédent, amorcée en janvier 2010, couvre 80 sites Natura 2000 entièrement marins ainsi que les périmètres des projets de parcs naturels marins dans les eaux métropolitaines, soit un taux de couverture de 40 % des eaux territoriales ! », précise Alain Pibot, chargé de mission « Acquisition des connaissances » à l'Agence. Les deux principaux enjeux sont, d'une part, de permettre à la France de produire, pour fin 2012, les documents d'objectifs (Docob) relatifs à la gestion des sites Natura 2000 en mer, conformément au calendrier européen. Il s'agit aussi, toujours en application de la directive européenne Habitats, d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, puis de prolonger la réflexion vers la définition du « bon état écologique », objectif de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin.

Le dépouillement et la validation des résultats ne font que commencer, mais Cartham a déjà révélé quelques surprises. « Par exemple, de nouvelles vastes zones de maërl ont été découvertes, en nord Bretagne et dans l'ouest du Cotentin, ce qui élargit notablement l'aire de répartition nationale de cet habitat, reprend Alain Pibot. On peut aussi mentionner les herbiers de cymodocées, une phonérogome, répertoriés jusqu'à la profondeur record de plus de trente-sept mètres, près des côtes varoises ou en Corse. Ou encore l'étonnante richesse des Ridens, des hauts-fonds rocheux de la Manche : protégés par la présence du rail du pas de Calais dont le tracé passe juste ou-dessus, ces habitats ont révélé une beauté in-

habitats », explique Alain Pibot. Mettant en œuvre des techniques aussi diverses et sophistiquées que la télémétrie sous-marine, la plongée assistée, la robotique sous-marine ou encore l'imagerie satellite, Cartham aura aussi valeur de test pour valider de nouvelles méthodes d'investigation des habitats en mer, un milieu plus difficile à prospecter que la terre ferme, où le déficit de connaissances reste important.

« L'un de ses atouts est d'impliquer un référent technique et un référent scientifique uniques, respectivement l'Agence des aires marines protégées et le Muséum national d'Histoire naturelle », estime Charlotte

Opération ambitieuse

De Pins, chargée de mission Natura 2000 au Ministère du développement durable. « En plus d'économies substantielles, cela permet une homogénéité des méthodes utilisées, facilitant la comparaison des données. En outre, les différents experts peuvent ainsi se rencontrer et échanger plus facilement. » Au premier trimestre 2012, les premiers résultats de Cartham seront présentés aux scientifiques et aux services de l'Etat lors d'un atelier scientifique et technique.

Le programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins, Pacomm, qui vient de débuter, devrait, quant à lui, permettre de préciser l'état initial du patrimoine ornithologique et cétopologique des eaux métropolitaines, et contribuer au choix de nouvelles zones à désigner pour compléter le réseau Natura 2000 au large.

souçonnée. D'autant que les conditions de plongée et de visibilité, souvent difficiles dans la région, ont été très favorables lors des opérations de terrain ! » Ces résultats ne sont que quelques-unes des illustrations de l'intérêt du choix de l'approche retenue pour Cartham, programme placé sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle. « Le protocole privilégie les investigations in situ, et met l'accent sur les connaissances écologiques, liées au fonctionnement des

La biodiversité sur un plateau

Mythique et méconnu, le plateau de Rochebonne fait partie des sites prospectés dans le cadre du programme Cartham, de cartographie des habitats marins.



© Y. Giadu / Agence des aires marines protégées

L'algue *Phymatolithon lenormandii* donne aux champs de bloc de Rochebonne un aspect exceptionnel.

« Une visibilité digne de la Méditerranée, un relief incroyable avec, par exemple, des oiguilles de trente mètres de haut, si étroites qu'elles échappent au sondeur, une biodiversité vraiment originale, tant au niveau des espèces présentes que de leur nombre... Si l'on ajoute les difficultés d'accès, tout contribue à faire du plateau de Rochebonne une sorte de Graal pour les plongeurs ! », s'enthousiasme Patrice Blaise, président

Un Graal pour plongeurs

du Comité départemental Charente-Maritime de la Fédération française études et sports sous-marins. « Chaque plongée y apporte son lot de découvertes extraordinaires : éponges inconnues dans la région, bancs de bors de plusieurs milliers d'individus... » Enclave rocheuse dans un océan de fonds sablo-vaseux, ce plateau situé à 30 milles à l'ouest de l'île de Ré est loin d'avoir livré

tous ses secrets. « Les données biologiques historiques sont très limitées », admet Sandrine Derrien-Courtel, chargée de recherche à la station de biologie marine du Muséum national d'Histoire naturelle, à Concarneau. Aussi, une opération de terrain s'imposait-elle ! « En juillet 2010, Bio-Littoral, sous-traitant de Créocéan, bureau d'études sélectionné par l'Agence des aires marines protégées pour travailler sur ce secteur dans le cadre du programme Cartham, a monté une mission scientifique pour réaliser un repérage sur le plateau de Rochebonne. Bio-Littoral nous a sol-

licités pour nos compétences en matière d'inventaires biologiques du benthos en milieu rocheux profond. Il s'agissait, en quelques plongées, de déterminer l'intérêt potentiel de la zone », précise Sandrine Derrien-Courtel. Répartis depuis la surface jusqu'à une cinquantaine de mètres de profondeur, les plongeurs ont pu acquérir de visu, par prélèvement et au moyen de clichés photographiques, une première estimation des habitats et espèces déterminantes

présents. Leurs découvertes ont été à la hauteur de la réputation du site. « La forte pente et le corocôte occidentale des lieux rendent possible le voisinage d'espèces habituellement distantes », commente Sandrine Derrien-Courtel. « Aux lominaires, grandes algues brunes, succèdent très vite les algues rouges. Puis la foune devient prépondérante, avec un cortège constitué d'éponges, d'oscidies, de bryozoaires, de brochiopodes, de cnidaires... »

Éponges rares

Parmi les éponges, on compte quelques espèces rares. « Nous avons par exemple observé et prélevé *Bubaris vermiculata* et *Holichondria ogglomerans*. La première a été trouvée en profondeur, sur une zone assez plate. Elle semble bien supporter l'envasement. Elle n'avait été identifiée qu'une fois en quarante ans, par notre laboratoire, en 1995, aux Glénnon. Quant à la seconde, elle n'a été identifiée qu'une seule fois, en Bretagne, en 1968, suite à une opération de dragage en Manche. Elle semble plutôt affectionner les topographies de type « tombant ». » Cet inventaire est essentiel pour préparer le document d'objectifs (Docob) de la zone Natura 2000 englobant le plateau, dont le Comité national des pêches est l'animateur. « Il contribuera aussi à clarifier la répartition géographique des espèces à l'échelle européenne. Il se peut, en effet, que leur « rareté » soit uniquement le fait d'une manque d'observations. »

“ Une cartographie très complète des habitats ”



Pierre Pène

Président du parc marin de la côte bleue et maire de Carry-le-Rouet

Comment le programme Cartham complète-t-il vos connaissances sur le site Natura 2000 dont vous êtes opérateur ?

D'abord, il va déboucher sur une cartographie très complète des habitats marins, alors qu'auparavant, nos connaissances se limitaient principalement aux deux cantonnements de pêche dont nous sommes gestionnaires, soit 300 hectares, sur 18 000 hectares de zone Natura 2000 ! Concernant l'inventaire biologique, Cartham a, par exemple, permis de confirmer

la grande étendue de l'herbier de posidonie et la diversité du coralligène.

Comment y avez-vous participé ?

En tant que gestionnaire du site depuis plus de 25 ans, nous avons pu rédiger un « sous-cahier des charges » pour le bureau d'étude prestataire, ciblant les aspects qui nous paraissaient importants. Dans la phase de réalisation, nous avons mis nos moyens à sa disposition, afin de partager les observations et de nous les approprier pleinement, pour

la concertation avec les usagers.

Qu'allez-vous faire de ces nouvelles connaissances ?

En les croisant avec les données socio-économiques, elles vont nous permettre de cibler les zones à forts enjeux de protection, mais aussi de mieux interpréter nos suivis actuels, centrés sur la faune ichtyologique. Enfin, la cartographie plus complète des habitats sera très utile pour faire toucher du doigt aux jeunes et au grand public la complexité du milieu marin, dans toutes ses dimensions.

Analyse stratégique pour la Corse

Le 16 novembre, au terme de trois ans de réflexion et de concertation, l'analyse stratégique régionale (ASR) de Corse a été validée par les acteurs de la Région.

Placée sous l'autorité du préfet maritime de Méditerranée, des préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse et du président de la Collectivité territoriale de Corse (CTC), cette démarche a permis de produire un « état des lieux partagé » des enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels de l'espace marin, et de dégager une stratégie régionale de création d'aires marines protégées. Sa mise en œuvre pourrait être confiée conjointement à l'Office de l'environnement de Corse et à l'Agence des aires marines protégées.

« Cette ASR sera soumise au vote de l'Assemblée de Corse début 2012, puis adressée au Ministère du développement durable », explique Pierre Leca, directeur adjoint de l'Agence. « Elle permet de se fixer des objectifs précis, reprend-il. L'un de ses axes forts

est de viser le classement de 10 % des eaux territoriales en outils de type réglementaire, c'est-à-dire en réserve naturelle, à l'horizon 2015, et 15 % à l'horizon 2020. Actuellement, ce taux est de 7,5%. » Pour cela, il est prévu, courant de l'année prochaine, d'étendre la réserve de Scandola, dont la partie marine couvre actuellement 8 km², et de mettre à l'étude un parc naturel marin autour du cap Corse.

« Cette analyse résulte d'un processus de concertation dans lequel les communes et les acteurs concernés se sont largement impliqués », apprécie Guy-François Frisoni, directeur de l'Office de l'environnement de Corse. « Les pêcheurs professionnels, notamment, ont manifesté leur désir d'être associés à la gestion des AMP. » Autre axe fort de l'ASR, la volonté d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité, maintien des activités de pêche et gestion durable des activités touristiques. « La problématique de la surfréquentation des aires marines protégées

se pose de manière aiguë sur le territoire, et n'est pas sans risque pour le milieu », souligne Guy-François Frisoni.

La question de la garantie des moyens de financer les ambitions affichées au terme de l'ASR a toutefois été soulevée par les parties prenantes. « Les études lancées ces prochains mois sur l'extension de la surface des aires marines protégées viseront à définir précisément les besoins financiers pour protéger

effectivement les secteurs concernés. Hors de question de créer des AMP « de papier », rappelle Pierre Leca.

Cette analyse est la première production de l'Agence des aires marines protégées et de l'Office de l'environnement de Corse depuis la signature de leur accord de partenariat technique. « Celui-ci découle du partenariat l'État et la Collectivité territoriale de Corse, laquelle possède des compétences élargies sur la protection de la biodiversité et de l'environnement, par rapport à d'autres régions françaises », précise Guy-François Frisoni.

Parc marin à l'étude

* L'Agence au Salon de la plongée



© Y. Gladiu / Agence des aires marines protégées

Rencontre entre un poulpe et un plongeur en Atlantique.

Sur le stand de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), une borne interactive présentera les sites Internet du réseau d'observateurs en plongée et de Doris. Ces programmes développés au sein de la Fédération proposent d'associer les plongeurs à des campagnes d'inventaires de la biodiversité. Sur les stands du conseil général du Languedoc-Roussillon et du comité du tourisme de Mayotte, les parcs naturels marins du golfe du Lion et de Mayotte mettront en avant leurs actions.

Du 13 au 16 janvier 2012, parc des expositions de la porte de Versailles, Paris.

La culture pour la nature

Du 19 au 23 novembre 2011, le séminaire « Matari'i » s'est tenu à Fare Hape (Tahiti) puis à Moorea.

Il a réuni près d'une centaine de personnes issues, pour la plupart, des milieux associatifs liés à la culture ou à la protection de l'environnement. Venues de tous les archipels de Polynésie française, elles ont échangé avec des personnalités de la grande Polynésie, de Wallis, de la Nouvelle-Zélande, d'Hawaï, des îles Cook ... lors d'une série

d'ateliers. L'objectif : discuter des principes de la culture polynésienne pouvant soutenir un développement durable. Les débats ont porté sur quatre notions centrales de la culture polynésienne, en les confrontant à la modernité et à la connaissance scientifique : te marae (le site sacré), te va'a (la pirogue), te arutaimareva (l'environnement) et te tau (le temps). Matari'i est d'ailleurs le nom donné à la constellation des Pléiades, utilisée comme marqueur de temps dans tout le Pacifique. « L'enjeu de ce séminaire est de redonner toute sa place aux connaissances des Polynésiens, et de fonder le développement durable sur leur propre conception de l'espace, du temps, et de la place que les hommes doivent occuper dans l'environnement », explique Jacky Bryant, ministre de l'environnement de Polynésie française, à l'initiative de ce séminaire.

« Dans la culture polynésienne, il n'y a pas de séparation entre la terre et la mer », souligne Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence des aires marines protégées, qui s'est rendu sur place

pour participer aux échanges avec Jérôme Bignon, président de l'Agence. « En instaurant une frontière entre ces deux milieux, la conception moderne conduit, d'une certaine manière, à un désintérêt pour les questions maritimes », poursuit-il. « Il semble intéressant de retrouver les sources d'une gestion durable des ressources naturelles, même si elle n'émanera plus de l'autorité des chefs coutumiers, mais de règles de droit, et de la mobilisation du milieu associatif. »

Proposition de charte

Parmi les premières conclusions, on trouve donc la nécessité de considérer la gestion des espaces d'un point de vue global, du bassin versant à l'extérieur du récif corallien, mais aussi d'inclure l'enseignement des savoirs traditionnels à l'école, ou encore de réintégrer les cycles végétatifs et le rythme des saisons dans la gestion environnementale, enfin de donner une place aux connaissances traditionnelles dans les schémas décisionnels. Ces discussions donneront lieu à une proposition de charte, qui sera proposée prochainement à l'Assemblée de Polynésie française.

* Marqueses : l'endémisme se confirme



© J.Mourier / CNRS

20 nouvelles espèces de poissons, de 7 mm à 25 cm, c'est le résultat « à chaud » des vingt premiers jours de la campagne océanographique mise en œuvre par l'Agence et ses partenaires, aux îles Marqueses. Par ailleurs, sur 450 espèces recensées pour l'instant, environ 60, soit 14%, peuvent être considérées comme endémiques. « Pour les poissons, les Marqueses semblent présenter un niveau d'endémisme proche des maximums observés aux îles Hawaii ou en Mer Rouge. » analyse Serge Planes (Criobe, CNRS/EPHE), chef de mission pour cette première phase d'exploration, et coordinateur de la campagne.



© S.D. Duron / Agence des aires marines protégées

Ouverture officielle du séminaire à Fare Hape, Tahiti.

Des artistes se mouillent

Sillonner la côte, sur le littoral, dans l'air et sous l'eau, de l'île de Bréhat au cap de la Hague, pour donner une vision artistique des paysages et des activités marines et maritimes...

Voilà, en résumé, la teneur du projet « Les voies maritimes », soutenu par l'Agence des aires marines protégées. Depuis août dernier, les photographes Denis Bourges, Rodolphe Marics et Xavier Desmier portent leurs regards, et braquent leurs appareils-photos, sur et sous la mer. Le premier, à pied et en bateau, observe l'humain dans son intimité. Le second prend de la distance, à bord de son aéronef propulsé. Le troisième part à la découverte des paysages immergés du golfe normand-breton.

Murielle Schulze, preneuse de son et réalisatrice, explore, de son côté, cette réalité du point de vue du documentaire sonore et des « petits objets multimédias », films de quelques minutes. « La production issue de ce projet, qu'elle révèle une vision commune à tous ou qu'elle livre, au contraire, des images surprenantes, fournira un cadre nouveau pour susciter des échanges autour de la valorisation de ce patrimoine humain et naturel », explique Hervé Moalic, chef de la mission d'étude pour un parc naturel marin dans le golfe normand-breton. « C'est une matière très différente de celle issue du monde scien-

tifique, sur lequel nous nous appuyons le plus souvent. »

La phase « de terrain » devrait s'achever en mars, puis les œuvres produites seront présentées sur le site Internet de l'association Les champs photographiques (www.leschampsphotographiques.com), installée en Ille-et-Vilaine, qui organise cette résidence. En juin, Le sourire, un bouter de Madagascar, présentera, projeté sur ses voiles, un diaporama des réalisations, au gré de ses escales dans les ports du secteur d'étude du parc naturel marin. De juillet à décembre, ces regards croisés feront l'objet d'une exposition itinérante.



© Xavier Desmier pour Les champs photographiques

Le regard de Xavier Desmier sur les activités mytilicoles dans le golfe.

Mammifères marins à l'honneur

La deuxième conférence sur les aires protégées pour les mammifères marins, Incommpa 2, s'est tenue du 7 au 11 novembre, à la Martinique.

Organisée par l'Agence des aires marines protégées et l'administration américaine pour l'étude de l'océan et de l'atmosphère (NOAA), cet événement a rassemblé plus de 150 personnes, représentant 42 États et pays d'outre-mer. À l'issue de ces cinq jours d'échanges, des recommandations ont été formulées, pour mieux protéger ces animaux emblématiques, fondamentaux dans le fonctionnement des écosystèmes marins. « Elles concernent notamment la prévention de l'impact des pollutions aux hydrocarbures sur les mammifères marins, les captures accidentelles, ou encore la pollution sonore, liée à la croissance continue du transport maritime »,

résume Erich Hoyt, scientifique spécialiste de ces espèces et membre du comité de pilotage international de la conférence.

« Nous avons pleinement saisi cette occasion de faire connaître Agoa, sanctuaire des mammifères marins établi sur l'ensemble des eaux des Antilles françaises en octobre 2010, de célébrer son premier jumelage, avec le sanctuaire américain de Stellwagen bank, et de faire connaître nos compagnes d'inventaire de mammifères marins », se réjouit quant à elle Carole Martinez, responsable Outre-Mer et Coopération régionale à l'Agence. « Nous avons par ailleurs pu échanger sur Momo Coco Sea, projet de coopération scientifique régionale ou nord-est de l'Amérique latine. Celui-ci a reçu un accueil plus que favorable par les représentants des pays concernés, qui se partagent l'aire de répartition d'espèces telles que la baleine à bosse ou la sotalie de l'Atlantique, dauphin endémique de la région. »

À l'issue de la conférence, les partenaires régionaux* ont, par une déclaration commune, exprimé leur volonté de construire une collaboration multilatérale autour des enjeux touchant les mammifères marins. « Il s'agira, explique Carole Martinez, de faciliter les synergies en mutualisant les connaissances et en partageant les bonnes pratiques, pour une gestion plus rationnelle des activités humaines et pour le développement durable de la région. »

* Sanctuaires Agoa, de Stellwagen bank, de la République Dominicaine, projet de sanctuaire des Antilles néerlandaises, et CAR-SPAW, centre d'activités régionales pour le protocole SPAW, sur les espèces et les espaces spécialement protégés.



Jihyun Lee (Convention sur la diversité biologique), lors de l'ouverture d'ICOMPA2 à Fort-de-France.

★ Parc marin du bassin d'Arcachon : donnez votre avis !

Du 26 décembre au 2 février, le projet de parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouverture sera soumis à enquête publique. Chacun pourra consulter le dossier, s'exprimer et apporter des suggestions au projet, structuré autour de sept orientations de gestion, d'un périmètre pour le parc et de la composition de son conseil de gestion. Pour cela, il suffit de se rendre dans l'une des dix mairies concernées, ou dans les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), à Arcachon et à Bordeaux. La commissaire-enquêtrice recueillera également les avis lors de ses permanences, qui se tiendront dans chaque mairie et dans les locaux de la DDTM, à Arcachon et à Bordeaux, selon un calendrier prédéfini. Le projet de parc naturel marin sera aussi présenté sur :

www.aires-marines.fr/arcachon

★ Le portail Maia ouvre ses portes.



A. Eynaudi / Agence des aires marines protégées

Participants au second atelier de travail du projet Maia, à Totnes (Royaume-Uni).

Le portail Maia sera en ligne à partir du 14 décembre. Accessible au grand public et édité en quatre langues (français, anglais, espagnol et portugais), son originalité tient à la coexistence d'un site « classique » et d'outils innovants, tel le web SIG, outil de cartographie accessible en ligne. Plate-forme d'échanges pour les acteurs des AMP, il met en avant la vie du réseau par des restitutions d'ateliers techniques, des points d'actualité, une base documentaire... Cet outil d'animation devrait ainsi devenir la « base » de référence des AMP de l'arc atlantique.

www.maia-network.org

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirat

Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart

Ont participé à ce numéro : B. Daniel, SD Duron, A. Eynaudi, L. Germain, J. Gourvès, O. Musard, A. Pibot, F. Potier, F. Queau, P. Marras-Ait Razouk, MA Sevin

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr